

CAPES NSI et agrégation d'informatique : où sont les postes ? (Bis repetita non placent)

22 et 50 : ce sont respectivement les nombre de postes 2023 aux concours externes de l'agrégation d'informatique et du CAPES NSI. Un signal négatif envoyé aux mondes socio-économique et académique concernés ? Ces deux mondes espéraient des nombres de postes plus élevés. Ils savent en effet qu'à l'horizon 2030, le métier le plus en expansion sera celui d'ingénieur informatique. Que 70% des métiers de l'ingénierie seront directement impactés par le numérique sans parler de l'ensemble des secteurs d'activités. Que les pays qui ne maîtriseront pas la science, la technologie et les usages du numérique et n'anticiperont pas cette maîtrise en formant des enseignants en nombre seront désarmés face aux défis sociétaux du climat et de l'énergie.

Mais ces deux mondes ont sans doute raté deux informations récentes – 1^{er} décembre 2022 – du MENJ*, traduisant une ambition moindre, répondant à des défis plus mesurés :

Pour 2027...

- 1) « 75% au moins des lycées généraux et technologiques publics devront proposer la spécialité NSI »
- 2) « Le nombre de places dans cette spécialité sera augmenté dans les lycées qui la proposent déjà, en passant la proportion des lycées qui proposent au moins deux groupes de NSI en première de 35% à 50% des établissements »

Fin 2022, 64% des lycées proposent la spécialité NSI. La proposition (1) revient donc à faire croître d'en moyenne 3,2% par an le taux de la spécialité NSI dans les lycées pendant 5 ans. À ce rythme les 100% de lycées concernés seront atteints en 2037. La proposition (2) est plus subtile. Elle laisse supposer que les lycées disposeraient d'un « nombre de places disponibles » alors qu'ils disposent d'une dotation en postes dont ils espèrent qu'elle correspondra au nombre de classes constatées, après que chaque élève aura choisi librement ses spécialités. Mais admettons que ce concept de « places » existe. Le passage de 35% à 50% correspond à un accroissement annuel de 7,4%. À ce rythme les 100% de lycées concernés seraient atteints en... 2037 également !

Pour nourrir – de postes d'enseignants – cette double ambition, l'on déduit du Journal officiel du 13 décembre 2022 que :

- Le nombre de postes proposés au CAPES NSI reste, comme l'an passé, de 50.
- Le nombre de postes proposés à l'agrégation d'informatique augmente de 10%, passant de... 20 à 22.

À ce rythme (72 enseignants/an), il faudrait attendre 2042 pour affecter ne serait-ce qu'un seul enseignant titulaire d'un CAPES NSI ou d'une agrégation d'informatique dans chaque lycée général qui n'en a encore aucun actuellement (la quasi-totalité des lycées en 2022, dont des enseignants d'autres disciplines, au prix d'un lourd investissement, font vivre la spécialité NSI sans être rassurés sur leur sort à moyen terme).

Le développement de la spécialité NSI est donc prévu sur 15 ans au mieux. Et celui des postes d'enseignant correspondant sur au moins 20 ans. Formulons deux vœux : que ces rythmes de croissance ne soient pas le reflet du niveau de compréhension des enjeux du numérique et de l'informatique de la part de ceux qui les fixent ; que les mondes académique et socio-économique qui attendent plus et mieux en matière de formation à l'informatique et au numérique se trompent, et que ce qu'ils identifient comme une politique n'est sans doute qu'une erreur conjoncturelle, qui sera corrigée comme il se doit dès 2023, pour les classes et les postes 2024.

*<https://www.education.gouv.fr/eductech-expo-le-ministere-s-engage-pour-l-innovation-pedagogique-numerique-et-le-developpement-de-343651>